

Membres passifs

Autor(en): **Girardet, Max**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1905)**

Heft 58

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-626524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Décembre 1905.

N^o 58.

Dezember 1905.

Prix du numéro 25 cent.
 Prix de l'abonnement pour non-sociétaires . . Fr. 5. — par an.

Preis der Nummer 25 Cts.
 Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . Fr. 5. — per Jahr.

SOMMAIRE:

Membres passifs.
 Loterie de l'exposition.

INHALTSVERZEICHNIS:

Passivmitglieder.
 Ausstellungslosterie.
 Preisausschreiben für das Festplakat des Eidg. Turnfestes 1906 in Bern.

Membres passifs.

Pourquoi n'avons-nous pas de membres passifs? Chaque association, chaque société, cherche et trouve des personnes qui s'intéressent à ses efforts, qui se réjouissent de ses succès et qui ne demandent pas mieux que d'y contribuer. Pourquoi ne ferions-nous pas de même?

Il ne faut pas nous dissimuler que si à l'avenir nous voulons faire des expositions ayant du succès, il faut de l'argent.

Il faut pouvoir faire une réclame intense, peut-être louer des locaux, pourvoir à la décoration des salles, prendre à charge les frais de transport, etc. etc.

En admettant que chaque membre passif payerait une cotisation annuelle de fr. 10, et que chaque membre de la société enrôlerait seulement un membre passif, cela ferait, d'après l'état actuel de la société, environ fr. 3,500 par an.

Avec cela on pourrait déjà faire quelque chose. En première ligne on n'aurait plus besoin de retenir une commission sur les œuvres vendues; les expositions pourraient se faire d'une manière beaucoup plus rationnelle, etc. etc. Si, en plus, on réfléchit qu'il serait

facile à chaque membre actuel d'enrôler comme membre passif non pas une, mais disons trois personnes, ce qui ferait annuellement une rentrée de fonds d'environ fr. 10,000, on voit que cela permettrait à notre société de penser, avec le temps, à la solution de questions telles que par exemple la création d'un bâtiment d'exposition ou la fondation d'une caisse de retraite pour artistes, etc.

Les membres passifs seraient exclus, d'une façon absolue, des affaires de la société, pour prévenir le danger que des personnes non artistes puissent faire la loi aux artistes.

Comme équivalent, ils auraient entrée libre aux expositions organisées par la société, recevraient gratuitement notre organe, «l'Art Suisse», ainsi que un ou deux billets de loterie, chaque fois qu'aux expositions la société en organiserait. Ils participeraient éventuellement aux bienfaits que procure la carte de sociétaire (proposition Trachsel, à la réalisation de laquelle nous travaillons actuellement).

Je ne vois aucun inconvénient, mais par contre, de grands avantages pour la société dans la réalisation de cette idée et je suis fermement convaincu qu'elle est facile-

ment réalisable. C'est pourquoi que je me permets de faire la proposition suivante, priant les sections de la discuter, de la mettre au vote et de communiquer les résolutions prises, jusqu'au 1^{er} janvier 1906, au comité central.

Proposition.

La société des peintres, sculpteurs et architectes suisses décide d'ajouter à ses statuts:

En dehors des artistes professionnels qui seuls jusqu'ici pouvaient être admis comme membres de la société, pourront être admis à l'avenir aussi d'autres personnes, mais seulement au titre de *membres passifs*.

Les conditions d'admission pour les artistes professionnels (membres actifs) restent les mêmes que jusqu'à présent.

Les membres passifs ne sont éligibles à aucun poste de la société quel qu'il soit.

Ils n'ont pas droit de vote, ni voix consultative. La cotisation annuelle est de fr. 10. Ils ont entrée libre aux expositions organisées par la société, reçoivent gratuitement «l'Art Suisse» et des billets des loteries organisées par la société. Ils participeront aux avantages que procure la carte de sociétaire.

Pour être admis comme membre passif, il suffit d'être présenté par un membre actif au comité d'une section ou au comité central.

* * *

Je vous recommande instamment d'adhérer à cette proposition. Par son acceptation nous deviendrions beaucoup plus libres dans l'organisation de nos expositions futures; nous pourrions être plus larges dans le règlement des frais de transport et éviter ainsi des réclamations et des ennuis, bref, venir plus facilement au-devant des désirs des artistes. — L'état actuel des finances est une vraie misère. C'est à peine si elles suffisent à subvenir aux frais courants. Si l'on avait de l'argent, on pourrait aussi organiser un service de renseignements sur les expositions, concours, etc., de manière à être renseigné à *temps* sur toutes ces questions. Il y aurait encore beaucoup de choses utiles à faire, mais pour cela il faut de l'argent et encore de l'argent.

Max Girardet.

Loterie de l'exposition.

Il a été vendu en tout 1685 billets à fr. 1 et mis en loterie pour l'équivalent de cette somme les œuvres indiquées ci-dessous dans le bulletin du tirage. — Ce dernier n'a pu avoir lieu que le 2 décembre, grâce au

peu d'empressement qu'ont mis un certain nombre de membres à nous envoyer le montant des billets ou à nous renvoyer les billets non vendus. Nous avons pu constater à nouveau que certains membres s'intéressent toujours beaucoup à la société tant qu'elle présente des avantages, mais qu'il est très difficile de les faire bouger dès qu'on leur demande le moindre effort. — Or, si l'on demande au comité central d'être actif, il a le droit, de son côté, à demander à être soutenu dans son travail par les sociétaires. — Le retard apporté par certains membres dans le renvoi des billets ne nous a pas seulement causé un surcroît de besogne, mais aussi de très sérieux ennuis vis-à-vis des possesseurs de billets.

A bon entendeur salut!

Voici maintenant la manière dont nous avons procédé pour fixer les œuvres devant être achetées pour la loterie. Dans sa séance du 30 octobre, le comité central choisit d'abord 18 œuvres du prix de 500 à 700 fr., parmi lesquelles fut tiré au sort le numéro représentant le premier prix.

Le sort tomba sur le n° 14 du catalogue, «Les Alpes» de Ernest Geiger. Il fut procédé de même pour les autres prix. — Le second fut tiré un sort parmi 30, les troisièmes parmi 26 et les quatrièmes parmi 19 œuvres, choisies par le comité, d'une manière aussi égale que possible dans toutes les sections.

Ne connaissant pas encore, à ce moment, la somme exacte, définitivement disponible, il fut décidé, qu'en cas d'un excédant, celui-ci serait utilisé à acheter pour la loterie quelques œuvres graphiques, afin d'augmenter le nombre des lots gagnants.

Liste du tirage.

N° des billets	Objets	Auteurs	Valeur Fr.
237	Arbre brisé, grav. sur bois	Pierre-Eugène Vibert	25
251	Lutteurs, lithographie	Cardinaux	30
446	Vase cloisonné	Clément Heaton	450
739	Eau-forte	Albert Welti	35
783	St-Mamette, Aquarelle	Paul Huguenin	150
1139	Bergers	Ad. Thomann	25
1192	Villa près Valsolde	Julien Renevier	100
1197	Matinée d'hiver	Franz Elmiger	100
1430	Déjeuner en plein air	Gustav Poetzsch	200
1478	Les Alpes	Ernest Geiger	500
1618	Chevaux à l'abreuvoir	E. van Muyden	35
1634	Lutteurs	Cardinaux	30
			Total fr. 1680

Max Girardet.

Passivmitglieder.

Warum haben wir keine Passivmitglieder? Jede andere Gesellschaft, jeder andere Verein sucht und findet Persönlichkeiten, die an ihren Bestrebungen

Interesse nehmen, die sich ihrer Erfolge freuen und gerne dazu beitragen, dieselben zu ermöglichen.

Warum sollte das gleiche nicht auch bei uns möglich sein? Wir dürfen uns nicht verhehlen, dass, wollen wir in Zukunft Ausstellungen veranstalten, die von Erfolg